


Informations de base	
2018/2090(INI) INI - Procédure d'initiative Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union Subject 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		TOOM Jana (ALDE)	01/06/2018
			Rapporteur(e) fictif/fictive MALINOV Svetoslav Hristov (PPE) RODRIGUES Liliana (S&D) SERNAGIOTTO Remo (ECR) EVANS Jill (Verts/ALE) ADINOLFI Isabella (EFDD) BILDE Dominique (ENF)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		DEUTSCH Tamás (PPE)	04/06/2018
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/11/2018	Vote en commission		
27/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0400/2018	Résumé
10/12/2018	Débat en plénière	CRE link	
11/12/2018	Décision du Parlement	T8-0485/2018	Résumé
11/12/2018	Résultat du vote au parlement		
11/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2090(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Nature de la procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/8/13340

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE623.621	04/09/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.622	06/09/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.587	28/09/2018	
Avis de la commission	ITRE	PE623.921	10/10/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0400/2018	27/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0485/2018	11/12/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)355	12/06/2019		

Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union

2018/2090(INI) - 27/11/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Yana TOOM (ADLE, EE) sur l'éducation à l'ère numérique: défis, opportunités et leçons pour la conception des politiques européennes.

Le rapport souligne que la société et l'économie numériques sont désormais des constantes dans la vie des citoyens et que les progrès de plus en plus rapides de la technologie rendent les compétences numériques essentielles à l'épanouissement professionnel et personnel de tous les citoyens.

Les députés ont déploré que l'Union européenne n'ait élaboré aucune stratégie d'ensemble pour les compétences numériques, alors que les répercussions de la transformation numérique sur le marché intérieur sont claires et que les disparités entre États membres montrent bien la nécessité d'une telle stratégie. Ils ont affirmé que le plan d'action en matière d'éducation numérique devait être conçu comme une première ébauche d'une **véritable stratégie de l'Union pour l'éducation au numérique et les compétences numériques** fondée sur une approche axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, susceptible de fournir un cadre stratégique coordonné adaptable à toute évolution du domaine.

Les députés ont jugé essentiel que les **établissements d'enseignement** préparent les élèves et les étudiants à relever les défis sociaux et économiques posés par l'évolution rapide des technologies et de la société, en les dotant des compétences appropriées pour s'adapter aux défis du monde numérique.

Ils ont souligné que l'acquisition de compétences numériques nécessitait une **stratégie cohérente d'apprentissage tout au long de la vie** qui soit ancrée dans l'apprentissage à la fois formel, non formel et informel, et qui cible précisément les besoins des différentes tranches d'âge et des différents apprenants.

Le rapport a mis en avant le fait que les établissements d'enseignement ne peuvent se permettre de négliger l'éducation complète de leurs élèves, qui implique le développement de l'esprit critique leur permettant de s'affirmer comme citoyens actifs.

Tout en reconnaissant la nécessité d'accroître les compétences numériques, les députés ont insisté sur l'importance de prendre en compte la **recherche neurologique** portant sur les effets de la technologie numérique sur le développement du cerveau. Ils ont appelé à investir dans des recherches impartiales et interdisciplinaires sur les divers impacts des technologies numériques sur l'éducation en mettant en relation les sciences de l'éducation, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, les neurosciences et l'informatique afin de mieux comprendre comment l'esprit des enfants et des adultes réagit à l'environnement numérique, en vue de maximiser les avantages de l'utilisation des technologies numériques en éducation et de minimiser leurs risques.

Les députés ont invité les États membres, la Commission et les établissements d'enseignement à **améliorer la sécurité des enfants en ligne** et à s'attaquer aux problèmes de la cyberintimidation, de l'exposition à des contenus préjudiciables et perturbants ainsi que d'autres menaces sur le plan de la cybersécurité en élaborant des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation telles que la campagne #Safe Internet4EU.

Eu égard à l'écart croissant entre la participation des hommes et des femmes dans le secteur numérique en ce qui concerne l'éducation, les parcours professionnels carrière et l'entrepreneuriat, le rapport a demandé de **promouvoir une approche équilibrée entre les sexes** dans la promotion des TIC et des carrières numériques et d'aider davantage d'étudiantes et de femmes à poursuivre une carrière dans le domaine numérique.

En ce qui concerne l'amélioration de la **connectivité dans les écoles**, les États membres sont invités à consentir des investissements publics substantiels pour doter toutes les écoles d'un haut débit et à utiliser les programmes européens existants à cette fin, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui peut soutenir l'infrastructure physique des réseaux à haut débit et le système des crédits WiFi4EU.

Les **enseignants et les formateurs** devraient aussi être au cœur de la transformation numérique et devraient donc bénéficier d'une préparation initiale et d'une formation continue comprenant des modules concernant des méthodes pédagogiques en fonction de l'âge et du développement des apprenants. Cette formation, qui demande du temps, ne devrait pas s'ajouter à leurs activités quotidiennes.

Les députés ont invité les États membres à faire un **usage responsable et efficace du soutien financier de l'Union** et à promouvoir les possibilités de financement auprès du grand public et des établissements d'enseignement, en vue de faire de l'accès aux contenus, outils et solutions numériques d'apprentissage une réalité pour tous. Ils se sont félicités, dans ce contexte, du nouveau projet pilote introduisant des stages dans le cadre **d'Erasmus+ et d'Horizon 2020** et ont appelé à un nouvel élan dans cette direction au titre des nouveaux programmes du cadre financier pluriannuel (CFP).

Le rapport a également souligné la nécessité de réserver des fonds au titre de ces programmes et des Fonds structurels et d'investissement européens pour la numérisation des bibliothèques, des archives et des musées afin d'accroître et d'améliorer leur utilisation dans l'éducation et la culture.

Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union

2018/2090(INI) - 11/12/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 535 voix pour, 58 contre et 13 abstentions, une résolution sur l'éducation à l'ère numérique: défis, opportunités et leçons pour la conception des politiques européennes.

La résolution a souligné qu'à l'heure actuelle, **44 % de la population** de l'Union européenne âgée de 16 à 74 ans ne possédait pas les compétences numériques de base, et que 19 % de cette même population ne disposait d'aucune compétence numérique. De plus, il existe de **fortes disparités** d'un État membre à l'autre, situation qui risque de créer une nouvelle fracture sociale.

Nécessité d'une stratégie d'ensemble pour les compétences numériques: les députés ont estimé que l'importance des compétences numériques, l'écart en la matière au sein de la population, particulièrement criant entre les hommes et les femmes, les générations et les divers groupes sociaux, ainsi que les disparités entre États membres, rendaient indispensable l'adoption d'une stratégie commune.

Ils ont affirmé que le plan d'action en matière d'éducation numérique devait être conçu comme une première ébauche d'une véritable **stratégie de l'Union pour l'éducation au numérique et les compétences numériques** fondée sur une approche axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, susceptible de fournir un cadre stratégique coordonné adaptable à toute évolution du domaine.

Le rôle des établissements d'enseignement: le Parlement a jugé essentiel que les établissements d'enseignement préparent les élèves et les étudiants à relever les défis sociaux et économiques posés par l'évolution rapide des technologies et de la société, en les dotant des compétences appropriées pour s'adapter aux défis du monde numérique.

Les députés ont souligné que l'acquisition de compétences numériques nécessitait une **stratégie cohérente d'apprentissage tout au long de la vie** qui soit ancrée dans l'apprentissage à la fois formel, non formel et informel, et qui cible précisément les besoins des différentes tranches d'âge et des différents apprenants. Ils ont insisté sur le potentiel des technologies numériques pour encourager la transition vers des méthodes pédagogiques davantage centrées sur l'apprenant à condition qu'elles soient intégrées dans le processus d'apprentissage de façon planifiée et ciblée.

Mieux évaluer les technologies numériques: tout en reconnaissant la nécessité d'accroître les compétences numériques, le Parlement a insisté sur l'importance de prendre en compte la **recherche neurologique** portant sur les effets de la technologie numérique sur le développement du cerveau. Il a appelé à investir dans des recherches impartiales et interdisciplinaires sur les divers impacts des technologies numériques sur l'éducation en mettant en relation les sciences de l'éducation, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, les neurosciences et l'informatique afin de mieux comprendre comment l'esprit des enfants et des adultes réagit à l'environnement numérique, en vue de maximiser les avantages de l'utilisation des technologies numériques en éducation et de minimiser leurs risques.

Les députés ont invité les États membres, la Commission et les établissements d'enseignement à **améliorer la sécurité des enfants en ligne** et à s'attaquer aux problèmes de la cyberintimidation, de l'exposition à des contenus préjudiciables et perturbants ainsi que d'autres menaces sur le plan de la cybersécurité en élaborant des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation telles que la campagne #Safe Internet4EU.

Ecart entre hommes et femmes: étant donné que les hommes sont 3,1 fois plus nombreux que les femmes à travailler dans le secteur numérique, la résolution a demandé de promouvoir une approche équilibrée entre les sexes dans la promotion des TIC et des carrières numériques et d'aider davantage d'étudiantes et de femmes à poursuivre une carrière dans le domaine numérique.

Connectivité dans les écoles: l'objectif de veiller à ce que, d'ici 2025, toutes les écoles de l'Union aient accès à des connexions internet dotées de vitesses de téléchargement et de débit ascendant d'1 gigabit de données par seconde, n'est pas encore atteint. Les États membres ont été invités à consentir des **investissements publics substantiels** pour doter toutes les écoles d'un haut débit et à utiliser les programmes européens existants à cette fin, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui peut soutenir l'infrastructure physique des réseaux à haut débit et le système des crédits WiFi4EU.

Enseignants et les formateurs: ces derniers devraient aussi être au cœur de la transformation numérique et devraient donc bénéficier d'une préparation initiale et d'une formation continue comprenant des modules concernant des méthodes pédagogiques en fonction de l'âge et du développement des apprenants. Cette formation, qui demande du temps, ne devrait pas s'ajouter à leurs activités quotidiennes.

Soutien financier: le Parlement a invité les États membres à faire un usage responsable et efficace du soutien financier de l'Union et à promouvoir les possibilités de **financement auprès du grand public et des établissements d'enseignement**, en vue de faire de l'accès aux contenus, outils et solutions numériques d'apprentissage une réalité pour tous. Il s'est félicité, dans ce contexte, du nouveau projet pilote introduisant des stages dans le cadre d'Erasmus+ et d'Horizon 2020 et a appelé à un nouvel élan dans cette direction au titre des nouveaux programmes du cadre financier pluriannuel (CFP).

La résolution a également souligné la nécessité de réserver des fonds au titre de ces programmes et des Fonds structurels et d'investissement européens pour la numérisation des bibliothèques, des archives et des musées afin d'accroître et d'améliorer leur utilisation dans l'éducation et la culture.

La Commission a été invitée à procéder à une analyse critique des onze actions du plan d'action en matière d'éducation numérique, y compris leur inclusion sociale, en vue de se préparer pour le **réexamen à mi-parcours de 2020**. Les députés ont souligné dans ce contexte qu'une des grandes lacunes du plan d'action était l'absence d'actions visant à renforcer les compétences numériques au sein de la population adulte.